Image not found or type unknown

Naturalisation par décret

Par **MBULA Anne**, le **27/10/2016** à **01:38**

Bonjour,

Je suis en France depuis l'âge de 14 ans, j'ai effectué toutes mes études supérieures en France, je viens d'obtenir ma licence banque mais pour l'instant je suis en recherche d'emplois.
Puis-je déposer une demande de naturalisation maintenant? Sachant que certaines banques ne vont pas vous recruter avec seulement un titre de séjour de 1 ans. Pour finir, j'ai eu un trop perçu des indemnités chômage que je suis entrain de rembourser à l'heure amiable, cela peut-être un motif de refus concernant ma demande de naturalisation?

Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous allez m'apporter.

Bien cordialement

Anne

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés